

Autorisation de transfert de classes

Approuvé le 11.11.55

M. le Maire expose au C.M. la nécessité de transférer la 2<sup>e</sup> classe de l'école de garçons dans le local de la Rue de Secours acheté par la commune en l'étude de M<sup>o</sup> Arnould le 16 Octobre 1953 afin :

- 1<sup>o</sup>) de libérer le local loué à l'Association S<sup>t</sup> Joseph, utilisée comme 2<sup>e</sup> classe à l'école de filles de dimensions insuffisantes
- 2<sup>o</sup>) de transférer la 2<sup>e</sup> classe de l'école de garçons, de dimensions insuffisantes.

La 2<sup>e</sup> classe de l'école de filles sera mutée dans la grande classe actuelle de l'école de garçons.

Le Conseil municipal accepte ce transfert et donne tous pouvoirs à M. Louis Maire pour régler cette question du point de vue administratif et technique et traiter tous marchés et adjudications nécessités par ce transfert.